

SERVICE DE RESTAURATION
MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT
ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

La demi-pension fonctionne
**5 jours par semaine, du lundi
au vendredi, de 11 H 30 à 13 H 00**

La facturation est « **au ticket** »
c'est-à-dire que **le repas est
décompté à l'unité**

L'accès au self s'effectue
**sur présentation obligatoire de
son badge personnel**

Nous encourageons vivement les élèves à déjeuner à la cantine et nous rappelons qu'il est interdit, pour des raisons sanitaires, de consommer dans l'enceinte du lycée des repas apportés de l'extérieur.

LA RÉSERVATION DES REPAS EST UN IMPÉRATIF À RESPECTER-
Ce processus conditionne la confection et la distribution du repas

1/ Création et gestion en ligne du compte

❖ **Vous n'avez pas créé de compte famille** : Il faut donc créer un compte famille

➤ Via le lien : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=2762>

➤ Ou directement par : l'ENT (Aller sur l'application TURBOSELF)

1. Cliquez sur demande de création de compte
2. Saisissez le nom, le prénom et **l'adresse mail valide de la personne qui paie les frais scolaires** (indiquée sur la fiche de renseignements remplie lors de votre inscription). Vos identifiants et mot de passe vous seront adressés après validation du service de Gestion.
3. Dès communication de votre identifiant et mot de passe (**à conserver précieusement**) vous pourrez effectuer les opérations sur votre compte en vous connectant sur le site du lycée ou par l'ENT (utiliser l'Application TURBOSELF ou directement sur le site TURBOSELF).

❖ **Vous avez déjà créé votre compte famille** :

Vous pouvez effectuer les opérations sur votre compte en vous connectant :

- Sur le site du lycée
- Ou par l'ENT (Utiliser l'Application TURBOSELF)
- Ou directement sur le site TURBOSELF

2/ Modalités de Réservation des repas

➤ Les réservations doivent s'effectuer au plus tard la veille du repas jusqu'à minuit.

Il en est de même pour l'annulation des réservations.

Sauf cas de force majeure (avec production de justificatif), aucune réservation ou annulation hors délais ne sera acceptée, ni ne fera l'objet de remboursement.

➤ Il vous revient de veiller à ce que votre compte soit toujours suffisamment approvisionné pour pouvoir réserver dans le respect des délais.

❖ **Réservation en ligne** (à privilégier si possible) sur le compte TURBOSELF (ENT)

❖ **Réservation sur place aux bornes du lycée**

S'il ne vous est pas possible d'adopter la gestion en ligne de votre compte, il est possible de réserver, muni de son badge de lycéen, les repas aux bornes situées dans le lycée.

Le badge, qui sert aussi de carte de lycéen, doit être conservé durant toute la scolarité dans l'établissement.

3/ Tarification

Le tarif de la demi-pension est fixé chaque année par le Conseil Régional d'Ile de France.

En fonction du quotient familial : Tarif au 01/09/2023 du repas allant de 0.50 € à 4.40 €.

Vous devez fournir dans votre dossier d'inscription **une attestation de paiement** :

- ❖ **Si vous êtes allocataire CAF**, vous devez télécharger ce document sur le site de la CAF, www.caf.fr ou via l'application smartphone CAF
- ❖ **Si vous n'êtes pas allocataire CAF**, une calculatrice accessible sur le site de la Région Ile de France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire : www.iledefrance.fr/equitables

4/ Paiement

Un montant **minimum de paiement de 20 €** est requis lors de chaque approvisionnement de compte.

Vous pouvez payer :

- ❖ En ligne via ENT Turbo Self ou directement sur le site Internet TURBOSELF
- ❖ Sur place (par chèques ou en espèces)

A l'espace Direction - Service de L'Adjointe-Gestionnaire) : Service d'encaissement uniquement les jours ouvrables de 9 H 00 à 11 H 20 et de 14 H 00 à 16 H 30 sauf le mercredi après-midi.

Tout chèque est à établir à l'ordre de : **Régisseur du Lycée Jacques Prévert Versailles**
(Préciser le nom de l'élève demi-pensionnaire au dos du chèque)

(Fermeture du service le mercredi après-midi).



ATTENTION

Pour payer et réserver en ligne, il faut que votre compte soit créé.

Les demandes de création de compte peuvent se faire à partir du 1^{er} septembre et le service de restauration démarrera le 11 septembre 2023.